

<p>f) Un accident de chemin de fer s'est produit hier. Il y aurait plus de 50 morts es soll . . . gegeben haben.</p> <p>D'après des informations non confirmées jusqu'ici, le Président du Conseil aurait démissionné . . . soll der Ministerpräsident zurückgetreten sein.</p>	<p>zum vorsichtigen Ausdruck einer Mitteilung, die man nur vom Hörensagen kennt.</p> <p>Diese Konstruktion ist sehr beliebt im Stil der Presse und des Rundfunks.</p>
---	---

A *Il marchait comme un homme qui aurait trop bu* wie etwa jemand, der zuviel getrunken hat. Das Konditional steht auch im nur andeutungsweise ausgesprochenen Vergleich.

3. Tempus und Modus im Konditionalsatz mit **si**

Modus		Tempus im	
		Bedingungssatz	Hauptsatz
Wirklich oder möglich	Si elle est heureuse, je suis content. S'il vient, je lui donnerai le livre.	Präsens	Präsens Futur
Bloße Annahme auf Gegenwart bezogen	Si elle était heureuse, je serais content. S'il venait , je lui donnerais le livre.	Imperfekt	Konditional I
Bloße Annahme auf Vergangenheit bezogen	Si elle avait (eût) été heureuse, j' aurais (j'eusse) été content. S'il était (fût) venu , je lui aurais (eusse) donné le livre.	Plusquamperfekt oder selten Konjunktiv Plusquamperfekt	Konditional II Konjunktiv Plusquamperfekt

Werden mehrere Bedingungssätze aneinandergereiht, so kann das einleitende *si* in den folgenden Bedingungssätzen durch *que* wieder aufgenommen werden. Nach diesem *que* steht der Konjunktiv, wird *si* wiederholt, steht immer der Indikativ:

S'il vient et si je ne suis pas là,
S'il vient et que je ne sois pas là, } *dites-lui de m'attendre.*

Beachte: Nach bedingendem *si* wenn steht nie ein Futur oder Konditional, kein Konjunktiv außer dem seltenen Konjunktiv Plusquamperfekt!
Nach *si* ob stehen Futur, Konditional oder andere Zeiten je nach dem Sinn: *Je ne sais pas s'il viendra, s'il est venu. Je ne savais pas s'il viendrait.*

V. Der Infinitiv

Der Infinitiv ist eine substantivische Form des Verbs. Wie jedes Substantiv kann er daher mit Präpositionen verbunden werden und kann im Satz Subjekt, Objekt, prädikative Ergänzung, adverbiale Bestimmung oder Attribut sein.

Einige Infinitive sind so sehr zum Substantiv geworden, daß sie sogar den Artikel vor sich haben können, z. B.: *le déjeuner, le devoir, le dîner, le pouvoir, le rire, le souper, le sourire, le souvenir* und einige andere.

Im Gegensatz zum Deutschen ist die Zahl der Infinitive mit Artikel sehr beschränkt und durch den Gebrauch festgelegt (etwa 50).

à (la) condition que
 sous (la) condition que
 à moins que
 en admettant que
 dans (ou : pour) l'hypothèse où
 moyennant que (vieux)
 posé que

supposé que
 à supposer que
 dans la supposition que¹ si
 en supposant que
 pour peu que
 pour un peu (§ 1041, 6°)
 pourvu que

selon que... ou (que)
 suivant que... ou (que)
 si tant est que (§ 1037bis, 6)
 que si
 soit que... soit que
 soit que... ou que

Remarques. — 1. La proposition conditionnelle est souvent introduite par le simple que employé pour éviter la répétition de la plupart des conjonctions ou locutions conjonctives qui viennent d'être mentionnées : *À condition qu'il fera réparer et qu'il paiera.*

2. La donnée d'hypothèse peut être marquée par le simple que suivi du subjonctif :

Qu'on lui ferme la porte au nez, Il reviendra par les fenêtres (LA F., F., II, 16). — *Que Brigitte meure demain, tu pleureras sur son cercueil* (MUSSET, *Conf.*, V, 6). — *Que tu sois là, et je ne demande plus rien* (J. ROMAINS, *Quand le Navire...*, p. 130). — *Qu'il [Ovide] eût un peu moins larmoyé sur lui-même, nous le plaindrions davantage* (É. HENRIOT, *Les Fils de la Louve*, p. 205).

3. On emploie *si* seulement, *si encore*, *encore si*, pour exprimer une supposition nuancée de regret ou de désir :

SI SEULEMENT je pouvais vous aider ! SI ENCORE il faisait un effort ! — ENCORE si ce banni n'était rien aimé sur terre ! (HUGO, *Crép.*, V, 4).

Le simple *si* peut s'employer de même :

Si je pouvais remplir mes coffres de ducats ! (LA F., F., VIII, 25.)

4. La conjonction *sinon* équivalait souvent à une proposition conditionnelle elliptique reprenant de manière négative une proposition précédemment énoncée ; il en est de même des locutions *sans quoi*, *sans cela*, *faute de quoi*, *autrement* :

Que la fortune soit sans reproche, j'accepte ses faveurs ; sinon (= si elle n'est pas sans reproche), *je les refuse* (LITTRÉ). — *Cela doit être grave, autrement on ne nous télégraphierait pas* (L. DAUDET, *Le Partage de l'Enfant*, p. 30).

On peut mettre *ou* devant *sinon* : *Obéis à l'instant, ou sinon tu seras châtié* (LITTRÉ, s. v. *sinon*, Rem.). Comme Littré le fait remarquer, cet *ou* est pléonastique, mais n'a rien de choquant.

1. La langue populaire ou très familière dit : *une supposition que* (parfois : *supposition que*), avec le conditionnel, ou avec le subjonctif : *Une supposition qu'une femme voudrait se débarrasser de son mari, vous voyez comme ça serait simple et agréable* (G. de LA FOUCARDIÈRE, *La Résurrection du Bouif*, p. 122). — *Supposition que tu sois en retard, un dimanche, tu n'as qu'à passer par l'étang* (M. GENEVOIX, *Marcheloup*, II, 1). — *Une supposition que tu sois sale, tu te laves, il n'y paraît plus* (G. BERNANOS, *Monseigneur Ourine*, p. 108). — *Tenez, une supposition que ce garçon ait eu l'idée d'écrire tous les jours une petite lettre à son père* (M. PAGNOL, *Fanny*, I, 1^{er} tabl., 9).

5. Au lieu d'être introduites par *soit que...* *soit que...* *soit que...* *ou que...* *ou que...*, les propositions conditionnelles marquant une alternative peuvent, si elles ont même sujet, être introduites par *que*, repris ou non avec le second verbe :

Nos parents nous ont défendu d'ouvrir la porte, qu'on nous prie ou qu'on nous mène (M. AYMÉ, *Les Contes du Chat perché*, p. 11). — *Qu'elle le glorifie ou le salue, Les faits qu'elle cite m'apparaissent insignifiants* (FR. MAURIAU, *Le Nœud de vipères*, p. 291).

Lorsque l'alternative n'est marquée que par les attributs ou les compléments, ordinairement on se contente d'un seul verbe : *Que mon cœur fût triste ou joyeux, Je l'adorais* (HUGO, *Conf.*, IV, 9). — *Qu'il peigne des êtres humains ou divins, il ne s'attache désormais qu'à la représentation des âmes* (M. BARRÈS, *Greco*, p. 150). Si le second terme de l'alternative est la négation du premier, il s'exprime par le simple *non* (ou par *pas*, surtout dans la langue familière : § 874, b) : *Que tu le veuilles ou non, tu es (...) fils de roi* (A. GRIDE, *Thésée*, p. 10). — *Qu'elles soient en deuil ou non, il est facile de les reconnaître* (BAUDELAIRE, *Petits Poèmes en prose*, 13).

N. B. — Les propositions conditionnelles peuvent exprimer non seulement l'idée de condition proprement dite, mais encore les idées d'hypothèse, d'éventualité, d'opposition, de restriction. — Ainsi les propositions introduites par *quand*, *quand (bien) même*, *alors (même) que*, *lors même que*, que nous avons signalées comme propositions d'opposition, pourraient aussi trouver leur place ici ; — inversement, les propositions introduites par *soit que...* *soit que...* *soit que...* *ou que...* *ou que...*, considérées ici comme propositions conditionnelles, pourraient être rangées parmi les propositions d'opposition.

II. — EMPLOI DU MODE

A. — Propositions introduites par *si*.

1037. D'une manière générale, *si* conditionnel régit l'indicatif.

Pour l'ensemble de la phrase conditionnelle, il y a lieu de considérer les trois cas suivants :

1° **Hypothèse pure et simple.** La proposition conditionnelle exprime un fait présent, passé ou futur, sur la réalité duquel on ne se prononce pas ; on indique simplement que, de la réalisation de la condition résulte, a résulté ou résultera le fait marqué par la principale. Dans ce cas, la principale comme la subordonnée ont leur verbe à l'indicatif : *Si tu admets cette opinion, tu as tort. Si tu as admis cette opinion, tu as eu tort. S'il pleut demain, je ne sortirai pas.*

Remarques. — 1. Lorsque le verbe principal exprime un ordre, une prière, il se met à l'impératif ou au subjonctif : *Si tu viens en ami, entre. S'il vient en ami, qu'il entre.*

2. Lorsque la condition est relative à l'avenir, elle s'exprime par le présent de l'indicatif (marquant un « futur simple ») ou par le passé composé

(marquant un « futur antérieur ») : *S'il pleut demain, je ne sortirai pas.* — *Si demain le mal a empiré, vous me rappellerez.*

On se sert parfois de périphrases pour indiquer plus explicitement que la condition est relative à l'avenir : *Si cela doit se reproduire, si cela vient à se reproduire, je serai ravi.* *S'il parvient à tenir une heure, il sera sauvé.*

3. Dans *s'il en fut*, on a un passé simple figé (§ 720, Rem. 5) : *Honnête homme s'il en fut* (Ac.).

Hist. — Dès l'ancienne langue, la condition relative à l'avenir s'est exprimée par le présent (ou s'est indiquée par périphrases au moyen de *devoir, pouvoir, vouloir, aller, venir*). — Elle s'exprimait aussi, mais rarement, par le futur (comme en latin) : cet usage se trouve parfois encore au XVI^e siècle : *Si ce mien labreur sera si heureux que de vous contenter, à Dieu en soit la louange* (Amyot, *Vies*, Epistre aux Lecteurs).

2^o **Potentiel.** La proposition conditionnelle exprime un fait futur que l'on considère comme éventuel ou comme imaginaire. La principale se met au **conditionnel présent**, la subordonnée, à l'**imparfait de l'indicatif** : *Si [un jour] tu admettais cette opinion [tu l'admettras peut-être, cela se pourrait], tu aurais tort.* — Satni : *Je te retiendrai par la force* (...). — Yaouma : *Si tu faisais cela, je te hairais* (BRIEUX, *La Foi*, I, 7).

Par l'effet d'une syntaxe affective, le fait principal est parfois considéré comme présent, et se trouve exprimé par le présent de l'indicatif : *S'il m'échappait un mot, c'est fait de votre vie* (Rac., *Bajaz*, II, 1). — Dans les phrases suivantes, le fait principal est au futur, ce qui est exceptionnel : *Si tu supprimes à présent les prophètes, les choses mêmes prendraient une voix ; et si tu te refusais à l'entendre, toi-même prophétiseras* (A. GIDE, *Saül*, III, 7). — *Ce sont eux qui seront l'avenir, si jamais la féderation l'emportait* (Fr. MAURIAC, dans le *Figaro litt.*, 4 mars 1968, p. 4). — Dans celle-ci, la subordonnée conditionnelle a son verbe à l'imparfait du subjonctif (archaïsme : cf. 1037bis, *Hist.*, 5) : *Ne savons-nous pas qu'un homme est un homme et que si tout fut exactement mis à nu, personne n'oserait regarder personne* ? (P. VALÉRY, *Remerc.* à l'Ac. fr., *Pleiade*, t. I, p. 724).

3^o **Irréel.** La proposition conditionnelle exprime un fait présent ou passé que l'on regarde comme contraire à la réalité :

a) Quand la condition se rapporte au présent, la principale se met au **conditionnel présent**, la subordonnée, à l'**imparfait de l'indicatif** : *Si [en ce moment] tu admettais cette opinion [mais tu ne l'admetts pas], tu aurais tort.* — *Si je n'étais moi, je voudrais être vous* (HUGO, *Marie Tudor*, I, 6). — [Ces maisons] nous diraient des choses à pleurer et à rire, si les pierres parlaient (A. FRANCE, *Pierre Nozière*, p. 239). — *Madame, je suis peintre* (...). *Si j'étais sculpteur, je me plaindrais* (MAUPASS., *Fort comme la Mort*, I, 2).

b) Quand la condition se rapporte au passé, la principale se met au **conditionnel passé**, la subordonnée, au **plus-que-parfait de l'indicatif** : *Si [l'an dernier] tu avais admis cette opinion [mais tu ne l'as pas admise], tu aurais eu tort.* — *S'il [Annibal] a perdu Zama, ce n'est pas sa faute. Il l'aurait gagnée, s'il avait eu le soleil à dos* (E. FROMENTIN, *Dominique*, III).

1037bis. Observations. — 1. Après si marquant un fait irréel dans le passé, la langue littéraire peut mettre, dans la subordonnée et dans la principale, ou dans l'une des propositions seulement, le *plus-que-parfait de l'indicatif*, équivalant, dans la subordonnée, au plus-que-parfait de l'indicatif, et dans la principale, au conditionnel passé (§ 740, b). On peut donc avoir les tours : *Si j'avais cherché, j'aurais trouvé.* *Si j'eusse cherché, j'eusse trouvé.* *Si j'aurais cherché, j'aurais trouvé.* *Si j'eusse cherché, j'aurais trouvé.*

2. Parfois le sens de la phrase est tel que l'on a dans l'une des deux propositions l'irréel du présent, et dans l'autre, l'irréel du passé : *Si [l'an dernier] j'aurais suivi vos conseils, je ne serais pas dans l'état où vous me voyez.* *Si [en ce moment] j'abandonnais mes études, mes parents auraient dépensé en pure perte bien de l'argent.*

3. Avec la condition irréelle, on a parfois, dans la principale, l'*imparfait de l'indicatif* se substituant au conditionnel passé pour indiquer la certitude d'un fait qui devait être la conséquence infaillible d'un autre fait (§ 718, 3^o) : *S'il n'avait pas plu dans la nuit du 17 au 18 juin 1815, l'avenir de l'Europe était changé* (HUGO, *Les Misér.*, II, I, 3). — *Si vous n'étiez pas venu, je vous faisais appeler* (A. FRANCE, *L'Orme du Mail*, p. 62). — *Si la Garonne avait voulu, Lanturhu ! Elle se jetait dans la Manche* (G. NADAUD, *La Garonne*).

4. Lorsque, dans une donnée d'hypothèse marquant le potentiel ou l'irréel, un des éléments de la proposition est mis en relief au moyen de *c'était... qui* (ou : ... que), *ç'avait été... qui* (ou : ... que), *ç'aurait été... qui* (ou : ... que) (§ 227, 5^o), la langue parlée met le verbe à l'*indicatif* (imparfait ou plus-que-parfait, selon les phrases), la langue littéraire le met à l'*indicatif* ou au *subjonctif* (imparfait ou plus-que-parfait, selon les phrases) ; dans la langue parlée comme dans la langue écrite, on met le verbe au *conditionnel* pour marquer l'éventualité :

a) **Indicatif** (ou *conditionnel*) : *Si c'était moi qui avais fait cela* (Ac., s. v. *moi*). — *Si c'était la miennne [ma fille] qui avait été trappée !* (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. X, p. 261.) — *Ah ! si c'était toi qui me demandais !* (R. BAZIN, *De toute son âme*, p. 83.) — *Comme si c'était lui qui y avait pensé* (Ch. PÉGUY, *Souvenirs*, p. 108). — *Si c'était lui qu'on interpellait* (M. PRÉVOST, *Le Scorpion*, p. 107). — *Si c'était la roue de qui revenait* (R. DORGELES, *Saint Magloire*, p. 217). — *Comme si c'était Israël est roi*, p. 285). — *La fortune qui glissait sur ces rails* (J. et J. THARAUD, *Visages radieux*, p. 48). — *Si c'était moi qui avais fait l'Univers* (P. CLAUDEL, *Visages radieux*, p. 48). — *Si c'était moi qui te la donnais, la couronne* (A. GIDE, *Saül*, III, 8). — *Si c'était Française ou Simone qui avait peint ce portrait* (A. MAUROIS, *Bern. Quesnay*, p. 171). — *Et si c'était Caroline qui ne trouvait plus Maurice à son goût ?* (Fr. MAURIAC, *Le Feu sur la terre*, p. 16.). — *Comme si c'était son propre fils qui lui décrivait ce qu'avait été sa vie* (MONTHERLANT, *Les Céliataires*, p. 233). — *Si c'était vous qui me la donniez [la mort]* (St. PASSEUR, *L'Achéteuse*, II, 7). — *Comme si c'était elle qui le REPOUSSAIT* (E. HENRIOT, *Tout va finir*, p. 205). — *Si c'était moi qui commandais* (J.-P. SARTRE, *Le Diable et le Bon Dieu*, II, 1). — *Si ce n'était pas nous qui en profiterions* [de ces travaux], ce serait d'autres (Ch. PÉGUY, *L'Esprit de système*, pp. 129-130).

b) **Subjonctif** : *Si c'était Tiricis qui t'en priât* (MOL., *Princ. d'Él.*, 3^e int., 1). — *Que diraient-ils si c'étaient eux-mêmes qui fussent coupables d'irréligion ?* (VOLT.,

lett. phil., 13). — *Encore si c'était vous qui fussiez le prince !* (MARIVAUX, *La Double Inconstance*, II, 12). — *Si c'était à sa citadelle qu'on m'envoyât* (STENDHAL, *Chartres*, t. II, p. 67). — *Si c'était lui (...)* qui vint m'ouvrir la porte (L. VEUILLOT, *Corbin et d'Aubecourt*, XIII). — *Si c'était maintenant de Boileau lui-même qu'il fût question* (BRUNETIÈRE, *L'Évol. des genres*, t. I, p. 136). — *Si c'était quelqu'un des miens qui fût quelque chose comme ça* (E. et J. de GONCOURT, *Renée Maupérin*, XXVIII). — *Comme si c'était eux qu'on eût assaillis* (P. et V. MARGUERITE, *Les Troçons du glaive*, p. 296). — *Ah ! si c'était lui qui fût là...* (H. LAVEDAN, *Varennes*, VII, 2). — *Ah ! si c'était lui qui eût été bercé* (P. MILLÉ, *Caillon et Tilt*, p. 135). — *Si c'était moi qui vous disse tout ceci* (A. HERMANT, *Les Samédis de mons. Lancelot*, p. 44). — *Si c'était au prix de la guerre qu'il fallût acheter le mot volupé* (J. GIRAUDOUX, *La Guerre de Troie n'aura pas lieu*, I, 6). — *Et si c'était pour Mère Marie de Saint-Augustin que nous l'ayons fait* [un bouquet] ? (G. BERNANOS, *Dialogues des Carmélites*, III, 1). — *Si c'était ainsi qu'il me fallût gagner des sympathies à Thomas Muritz* (VERCORS, *La Marche à l'étoile*, p. 60). — *Comme si ce n'était pas à lui qu'on s'adressât* (J.-J. GAUTIER, *Hist. d'un fait divers*, p. 164). — *Ah ! si c'était le cœur qui fût l'homme...* (M. JOUKANDEAU, *Nouvelles Images de Paris*, p. 20).

5. La langue populaire (Paris, Poitou, Anjou, Belgique, Suisse romande...) emploie le conditionnel après *si* ou *si que*, marquant le potentiel ou l'irréel : *Si tu pourrais m'avoir à présent, tu m'donn'rais pus d'quatre-vingts ans* (J. RICUS, *Cantilènes du Malheur, Jasante de la Vieille*, cit. Renchon). — *Si tu voudrais, on travaillerait ensemble* (FR. CARCO, *L'Équipe*, p. 48, cit. Sandfeld, t. II, p. 343). — *Et pi, si qu'on marcherait* (M. LAVEDAN, *Les Beaux Dimanches*, p. 116, *ibid.*, pp. 48-49).

Hist. — Jusque dans le XVI^e siècle, en souvenir du latin, on employait surtout l'imparfait du subjonctif dans des phrases du type *si j'eusse, je donnasse* : *Se je trouvasse Ung sergent, je te fesse prendre !* (*Pathelin*, 1593-4). — *Se je le sceusse, je ne le demandasse pas* (*Cent Nouvelles nouvelles*, XLI). — *J'aymasse mieulx de bouche le vous dire* (Charles d'ORLÉANS, *Poés. compl.*, Ballade XIX). — *L'argent vous demourast* [= serait demeuré] *en bourse* (RAB., IV, 8). — *Si j'avois des enfants maîtres, je leur desirasse volontiers ma fortune* (MONTAIGNE, III, 13 ; p. 1237).

Ce n'est que peu à peu que, dans ces sortes de phrases, le conditionnel, mode de formation romane, a remplacé le subjonctif dans la principale et que s'est introduit le tour : *Si j'AVAIS, je DONNERAIS*.

Dans la subordonnée, après la subjonction *si*, l'imparfait et le plus-que-parfait (qui sont, en l'occurrence, des conditionnels passés 3^e et 4^e formes, comme l'a fait observer M. Cohen) ont apparu dans les textes dès le XII^e siècle.

6. *Si tant est que* (= supposé que, en admettant que, s'il est vrai que) se fait suivre du subjonctif ; cette locution sert à exprimer une supposition qu'on fait avec l'arrière-pensée qu'elle reste douteuse ou sujette à caution :

1. Indicateurs insolites : *Aucune trace n'est restée de son chagrin, si tant est qu'elle en eut* [faute d'impression ?] (J. et J. THARAUD, *La Tragédie de Ravaillac*, p. 187). — *La personne civilisée, c'est la fourmi, qui a vu plus loin que le bout de son nez, si tant est que les fourmis ont un nez* (J. DUTOURD, dans les *News litt.*, 29 juin 1967).

L'usage a rétabli ce que l'usage avait détruit, si tant est que Vaugelas et Ménage fussent ici les néritables interprètes de l'usage (LITTÉRÉ, s. v. *quant*, 2, Rem.). — *Il connera par d'autres moyens — si tant est qu'il les ait jamais conquis — ces Riénaus si différents des Prassiens* (H. BORDEAUX, *Sur le Rhin*, p. 225). — *Les manuscrits si tant est qu'il y en eût, restaient enfermés dans la malle* (A. GIDE, *Les Faux-Monn.*, p. 233). — *Ma dernière explication s'effondrait, si tant est que j'y eusse jamais cru* (M. GENEVOIX, *Dernière les collines*, p. 126). — *Je ne manquerais pas d'y aller, si tant est que je le puisse* (Ac.).

1038. *Si, comme si*, dans une seconde donnée d'hypothèse coordonnée à une première par *et, ou, mais*, ou simplement juxtaposée, sont très fréquemment remplacés par *que*, équivalant, dans la pensée, à *en supposant que, au cas que*, ce qui explique qu'il se fait suivre du **subjonctif**. Pour le sens, la seconde supposition est alors, logiquement, comme dépendante de la première (tandis qu'avec *si, ou si, mais si*, la seconde supposition garde une sorte d'autonomie à l'égard de la première et ne s'y emboîte pas étroitement) :

Si vous reculez quatre pas et que vous creusiez, vous trouverez un trésor (LA F., *Vie d'Ésope*). — *Ces mêmes modes (...), ils affectent de les négliger dans leurs portraits, comme s'ils sentaient ou qu'ils préviennent l'indécence et le ridicule où elles peuvent tomber* (LA BR., XIII, 15). — *Si je vais en Égypte et que j'y sois tué, tu te reprocheras ce cruel silence* (STENDHAL, *Corr.*, t. II, p. 264). — *S'il reste sans ressources, qu'il soit purement malheureux, pourquoi le tourmenter ?* (BALZAC, *Cés. Bivrotteau*, p. 63). — *Si on la laisse sur la droite [une rue] et que l'on suive le bas de la côte Saint-Jean, bientôt on arrive au cimetière* (FLAUBERT, *Mme Bov.*, II, 1). — *S'il nous cachait ses chagrins et qu'il les contât à un étranger* (H. BECQUE, *Michèle Patuher*, II, 2). — *Comme si la Mère de Dieu résistait et qu'il fallût la vaincre à force de prières et d'objurgations* (M. BARRÈS, *La Coll. insp.*, p. 95). — *Si tu étais une grande artiste, que tu fusses capable de donner à l'humanité un chef-d'œuvre... de souffrance et de pitié... ce serait bien...* (O. MIRBEAU, *Les Mauvais Bergers*, II, 4). — *Si l'Europe ne montrait plus sa force, qu'elle retirât des ports ses navires...* (A. SUARÈS, *Sur la vie*, t. I, p. 211). — *Je me jetais à ses pieds et que je lui dise...* (M. PRÉVOST, *La Nuit finira*, t. I, p. 211). — *Comme s'il était arrivé jusqu'au bord même d'un abîme et qu'il le trouvât à ses pieds* (E. JALOUX, *Le Reste est silence*, IX). — *Si mon nez ne vous plait pas, ou que la coupe de mon corsage ne vous paraisse pas conforme à la mode...* (J. GREEN, *Minuit*, p. 158).

N. B. — I. Cependant on trouve aussi l'indicatif (voir l'*Hist.*) : *Si c'est vrai et que vous êtes venu pour servir...* (P. CLAUDEL, *Seigneur, apprenez-nous à prier*, p. 103). — *Si vous arrivez par le fond du vallon, et que vous débouchiez brusquement dans la cour...* (J. SCHLUMBERGER, *Le Camarade infidèle*, p. 50). — *Si on nous quitte et que nous souffrons, ce n'est que pour la privation de ces agréments* (P. LÉAUTAUD, *Propos d'un jour*, p. 46). — *Il ne s'approche d'une langue ou d'une idée que s'il la croit bien morte et qu'il la voit momifiée et que ça ne peut plus mourir* (L.-P. FARGUE, cité par BREMOND, *La Poésie pure*, p. 83). — *Rioutoux [m'a acheté] une fauchaise combinée à la condition que, si la machine ne fait pas une moisson régulière et que la javelle n'est pas retirée pour le passage des bœufs, il prendra à la place une fauchaise simple* (H. TROXAT, *Les Semailles et les Moissons*, pp. 350-351). — *Si tu ne le sais pas encore et que tu le fais des illusions, apprends-le* (P. VIALAR, *La Jeunesse du monde*, p. 378). — *C'était comme si, tout d'un coup, mille souvenirs s'effaçaient de sa mémoire et qu'elle devenait une autre personne* (J. GREEN, *Adrienne Mesurait*, p. 40). — *Il voyait*

son ombre aller devant lui, petite et noire, puis plus longue, plus longue de seconde en seconde, comme si elle avait hâte d'arriver et qu'elle le tirait par le pied (Id., *Léviathan*, I, 13). — Comme si les plantes dociles obéissaient à ses incantations et que les tiges avec les fleurs étaient montées à la hauteur de sa bouche (J. et J. THARAUD, *Marrakech*, p. 283). — Le patron (...) adressa un bonjour cordial à son café, comme si c'était l'aube et qu'il soulevait la bienvenue au jour (R. BRASILLACH, *Le Voleur d'étrilles*, p. 36). — Comme si la vie leur était une prison, et que, tout à coup, quelqu'un leur désignait une issue (FR. MAURIAC, *Journal*, t. III, p. 43).

2. Il arrive (mais fort rarement) qu'après si... et si... (... ou si... mais si...), on ait dans la seconde subordonnée conditionnelle, le subjonctif: *Certaines de nos craintes ne sont que l'envers (...)* des sévices et mauvais traitements que nous ferions subir à quelqu'un si nous étions un autre et s'il fût nous (P. VALÉRY, *Mélanges*, Pléiade, t. I, p. 324).

Remarque. — Par analogie, le subjonctif, logique après que représentant un *si* suppositif, s'emploie aussi, tout illogique qu'il peut paraître, après que représentant un *si* temporel (= chaque fois que : § 984, e) : *S'il allait voir une manufacture et qu'un ouvrage attirât plus ses regards qu'un autre, on lui en faisait présent le lendemain* (VOLT., *Œuvres histor.*, Pléiade, p. 332). — *S'il a une guerre difficile à soutenir et qu'il n'ait point d'argent, il n'a qu'à leur mettre dans la tête qu'un morceau de papier est de l'argent, et ils en sont aussitôt convaincus* (MONTESQ., *Lettres pers.*, 24). — *Si parfois ils se trouvaient seuls et qu'elle l'embrassât, il frissonnait de la tête aux pieds* (É. GABORIAU, *Le Crime d'Orçival*, p. 263). — *Si, en revanche, le marché donnait des signes de faiblesse ou que seulement il connût le moindre déboire dans son commerce, alors il n'était pas, dans sa langue maternelle, de jurons assez affreux dont il ne s'emparaient pour flétrir ses clients ou fournisseurs en particulier* (Y. GANDON, *Terres chaudes*, p. 189).

L'indicatif, d'ailleurs, se rencontre aussi : *S'il faisait froid et que la bonne MONTAIGNE lui allumer du feu, il attendait que le feu ait pris* (M. PROUST, *Jean Santeuil*, t. I, p. 172). — *Si enfin il arrivait et que je lui demandais pourquoi, il ne répondait pas* (J. DUCHÉ, *Elle et Lui*, p. 144).

Hist. — Dans l'ancienne langue, après que représentant *si* dans la proposition conditionnelle coordonnée, on pouvait avoir l'indicatif : *Si nos sens ne s'opposaient pas à la pénitence et que notre corruption ne s'opposât pas à la pureté de Dieu, il n'y aurait en cela rien de pénible pour nous* (PASC., *Pens.*, 498). — *Si je n'ai pas eu de sentiments humbles et que j'ai élevé mon âme, Seigneur, ne me regardez pas* (Boss., *Polit.*, X, 6, 13).

D'autre part, si n'était pas toujours représenté par que dans la proposition conditionnelle coordonnée : *Si vos peres fait demain cerquier ceste forest et on me trouve (...), on m'ocira* (AUCASS., XXV, 16-7). — *Si quelqu'un pour se revancher en votre endroit a fait ce qui lui est possible, mais votre bonne fortune l'en a gardé, vous n'avez point eu de sujet d'éprouver un ami* (MALHERBE, t. II, p. 230). — *Et s'il [l'homme] ne s'abaisse à cela et veuille toujours être tendu, il n'en sera que plus sot* (PASC., *Pens.*, 140).

Dans la proposition conditionnelle coordonnée, au lieu de l'imparfait de l'indicatif marquant le potentiel [Et si vos i parlés et vos peres le savoit... (AUCASS., VI, 41-2)], on pouvait avoir l'imparfait du subjonctif : *Mes, se il vous voloît prometre Trois cens livres de sa terre, Et mon pere VENIST requerre Icest ajere...* (Vair Palefroi, 420-423). — Ce que représentant *si* paraît bien être, à l'origine, le même que celui qui sert à marquer la supposition dans le tour *Qu'il paraîsse, tout le monde se tait* (§ 1036, Rem. 2).

1039. La proposition introduite par *si* peut n'avoir aucune valeur conditionnelle ; son verbe se met alors à l'indicatif quand on exprime un fait réel, ou au conditionnel quand on exprime un fait éventuel :

1° Elle peut marquer un fait dont la raison est indiquée par la proposition qui suit :

SI ELLE DÉPENSAIT PEU, c'était qu'elle avait peu de besoins (J. de LACRETELLE, *La Bonifas*, XI). — SI JE N'AI PAS BOUGÉ, c'est parce que vous ne m'y avez pas invité (Cl. VAUTEL, *Mon Curé chez les riches*, p. 203).

2° Elle peut avoir la valeur causale et exprimer le motif d'un fait indiqué avant ou après elle :

Comment l'aurais-je fait si JE N'ÉTAIS PAS NÉ ? (LA F., F., I, 10). — Il fut héroïque ; et s'IL LE FUT, admirez-le.

3° Après un verbe marquant un état d'âme, elle peut avoir la valeur d'une proposition substantive introduite par *que* (*de ce que*) et servant, soit d'objet, soit de terme complétif des pronoms neutres *ce*, *cela* :

Ne vous étonnez pas s'IL PERDIT CETTE BATAILLE. Il ne faut pas vous plaindre si JE VOUS AI REPRIS. Ce fut merveille s'IL NE SE ROMPIT PAS LES MEMBRES.

4° Elle est proposition substantive objet dans l'interrogation indirecte :

Dites-moi si VOUS VIENDREZ. Je ne sais pas s'IL EST PARTI, s'IL PART, s'IL PARTIRA. — Elle attendit encore un peu pour s'assurer si VRAIMENT CES INTENTIONS SERAIENT SOLIDES (E. FROMENTIN, *Dominique*, XIII).

5° Précédée de (*c'est*) à peine, *c'est (tout) au plus*, (*c'est*) tout juste, elle a la valeur d'une proposition indépendante :

C'est à peine si LES LÈVRES GARDAIENT UN REFLÈT VERMEIL PRESQUE EFFACÉ (Th. GAUTIER, *Partie carrée*, VI). — À peine si MATHO LE REMERCIA DE SES BÉNÉDICTIONS (FLAUB., *Sal.*, p. 35). — C'est au plus s'IL CONNAISSAIT BEAUCAIRE (A. DAUDET, *Tart. de Tar.*, I, 6). — C'est tout au plus si JE SAIS SON NOM. C'est tout juste (ou : Tout juste) si NOUS AVONS PU NOUS ASSEoir.

6° Elle peut prendre la valeur temporelle et marquer la répétition ou la fréquence indéterminée (*si* = toutes les fois que : § 984, e) :

SI JE DIS OUI, elle dit non. S'IL PLEUVAIT, nous ne sortions pas.

7° Elle peut servir à marquer l'opposition, la concession :

SI LA PAUVRETÉ EST LA MÈRE DES CRIMES, le défaut d'esprit en est le père (LA BR., XI, 13). — SI CE N'EST PAS GRAND, c'est très compliqué (J. LEMAITRE, *Mariage blanc*, I, 4).

N. B. — 1. Il faut noter, à propos des cas qui viennent d'être signalés, qu'on a parfois après *si* un futur ou un conditionnel, mais qui ne sont pas dans sa dépendance directe : la supposition porte sur un verbe sous-jacent (*s'il est vrai que, si on admet que, si on estime que, si on considère que, si on met en fait que, etc.*) :

a) *Cela vous fera-t-il, cela ne vous fera-t-il pas plaisir ? Si cela vous fera plaisir, remettons la paysanne en croupe derrière son conducteur* (DIDEROT, *Jacques le Fataliste*,

a) D'une manière générale, au **subjonctif** :

Pourvu qu'en somme Je VIVE, c'est assez (LA F., I, 15). — *Il se peut que l'on pleure, à moins que l'on ne RIE* (MUSSET, *Prem. Poésies*, Garnier, p. 161). — *Au cas qu'ils eussent lieu de s'appeler* (A. HERMANT, *Le Caravanstrail*, X). — *En cas qu'il arrivât un accident* (É. HENRIOT, *Aricie Brun*, II, 2). — *Que je VIVE, et je ferai d'autres ouvrages sur mon travail et mes combats* (G. DUHAMEL, *Défense des Lettres*, p. 10). — *Soit qu'il le fasse, soit qu'il ne le fasse pas* (Ac.). — *Il le fera pour peu que vous lui en parliez* (Id.).

b) Ordinairement au **conditionnel** après au cas où, dans le cas où, pour le cas où, dans (ou pour) l'hypothèse où, qui, le plus souvent, expriment l'éventualité :

Au cas où une complication se produirait, faites-moi venir (Ac.). — *Au cas où tu donnerais dans ce sport, je te liere gratis une autre observation d'expérience* (E.-M. de Vogüé, *Jean d'Agrève*, p. 33). — *Elle nous donnait sa propre adresse, au cas où nous eussions souhaité des informations régulières* (J. de LACRETELLE, *Silbermann*, p. 152). — *Cependant Calmelet et son compagnon (...) s'étaient liés aux branches avec des courroies, pour éviter une chute au cas où l'assoupissement les eût pris* (F. AMBRIÈRE, *Les Grandes Vacances*, p. 245). — *Dans le cas où quelqu'un se présente, téléphonez-moi*. — *Dans l'hypothèse où vous changeriez d'avis, informez-moi sans retard*.

N. B. — Après ces expressions, il arrive qu'on ait le subjonctif, mais cela paraît insolite : *Tu as la châtaine, à griller sur un feu de brindilles au cas où tu PRENNES nourriture en forêt* (M. BEDEL, *Traité du plaisir*, p. 136). — *Au cas où il en soit encore temps* (A. THÉRIVE, *Clinique du langage*, p. 227).

Ces mêmes expressions se construisent parfois avec l'indicatif : *Dans l'hypothèse, en effet, où la condamnation est injuste, c'est un malheur épouvantable pour le pays* (L. HAVET, cit. Sandfeld, t. II, p. 353).

c) A l'**indicatif futur** (futur simple ou futur du passé) ou au **subjonctif** après à (la) condition que, sous (la) condition que, moyennant que (vieilli) ; l'indicatif est employé surtout quand la condition est présentée d'une façon tranchante :

Indicatif : *C'est à condition que je ne serai pas connu* (MONTESQ., *L. pers.*, Préface). — *Je vous donne cet argent à condition que vous partirez demain ou que vous dinerez demain* (LITTRÉ). — *J'y consens bien volontiers, à la condition que vous dinerez chez moi ce soir* (MAURASS., *Notre Cœur*, II, 1). — *Si les morts pardonnent, c'est sans doute à condition que l'on s'abstiendra à jamais du mal* (NERVAL, *Aurélien*, II, 4). — *Les Grecs renoncèrent à les poursuivre, à condition qu'ils se retireraient de la Troade* (A. BELLESSORT, *Virgile*, p. 193). — *À la condition que je ne me mettrai là-bas dans aucune espèce de mauvais cas* (P. LOTT, *Aziyadé*, p. 228). — *Sous la condition qu'ils iraient camper à Sicca* (FLAUB., *Salammbô*, p. 29). — [Il] a légué sa fortune à la gare d'Ersekujvar sous condition qu'un orchestre de tringames y jouerait (P. MORAND, *Bucarest*, p. 240). — *On aura ses services moyennant qu'on le payera* (LITTRÉ). — *Moyennant qu'il recouvrerait aussitôt sa liberté* (SAINT-EUVE, *Caus. du Lundi*, t. I, p. 250).

Subjonctif : *J'accepterais même une catastrophe à la condition qu'elle fût une issue* (E. FROMENTIN, *Dominique*, VI). — *À condition que ce départ soit accepté* (M. PRÉ-

éd. Pléiade, p. 508). — *Qui donc attendons-nous s'ils ne reviendront pas ?* (HUGO, *Cont.*, VI, 8). — *Si elle [la science] laissera toujours sans doute un domaine de plus en plus rétréci au mystère, et si une hypothèse pourra toujours essayer d'en donner l'explication, il n'en est pas moins vrai qu'elle ruine, qu'elle ruinera à chaque heure davantage les anciennes hypothèses* (ZOLA, *Rome*, p. 737, cit. Sandfeld). — *Pardon (...)* si je ne puis t'aimer, si je ne t'aimerai jamais ! (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. III, p. 15.) S'il faudra le chevalier de Méré pour affiner Pascal, leurs paroles [des magistrats de l'ancienne France], à l'occasion, s'élevèrent tout aisément à la grandeur (M. BARÈS, *Les Mémoires*, p. 75). — *S'il [Maupassant] ne la dépassera pas [la nouvelle « Boule de suif »], c'est qu'on ne dépasse pas la perfection* (A. THIBAUDET, *Hist. de la Litt. fr.*, p. 376). — *Fais ce que tu veux si tu pourras le supporter indéfiniment* (P. VALÉRY, *Tel quel*, I, Cahier B 1910, Pléiade, t. II, p. 575).

b) Si vous auriez de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins sans doute à vous voir mon beau-fils (MOL., *Av.*, III, 7). — *Si ta haine m'envie un supplice si doux, Ou si d'un sang trop vil ta main serait trempée, Au défilant de ton bras prête-moi ton épée* (RAC., *Phèdre*, II, 5). — *Je veux être foudroyé si elle n'ira pas remettre une lettre d'amour à la reine si je l'en priais* (MÉRIMÉE, *Chron. du règne de Ch. IX*, 12). — *Si je ne voudrais pas le nier, je crois au moins qu'il en faut rabattre* (F. BRUNETIÈRE, *L'Évol. des genres*, t. I, p. 141). — *Il semble que si, quelque part, elle devrait se sentir chez elle et évoluer à son aise, c'est parmi les choses de l'esprit* (H. BERGSON, *L'Évol. créatrice*, p. 232). — *Si l'on ne saurait rien affirmer de Fernand (...), on sait bien que, malgré ses prétentions, Laurette n'a jamais aperçu de mort* (J. SCHLUMBERGER, *Saint-Saturain*, p. 56). — *Si jamais batailles auraient dû être gagnées, ce sont celles-là* (A. MAUROIS, *Dialogues sur le commandement*, Cah. verts, p. 135). — *Si une Simone Weil s'attacherait davantage à désenchanter les sources grecques de la Rédemption, Henriot propose à la colère des Ménades contre Orphée une explication bien à lui* (R. KEMP, dans les *Now. litt.*, 7 juill. 1955).

2. Dans des phrases comme les suivantes, la proposition introduite par si n'a pas un sens conditionnel nettement marqué, et l'ensemble équivalait à une proposition indépendante, exprimant la pensée avec une force particulière ; ici encore on peut avoir le futur ou le conditionnel : *Eh bien, si j'avais ce pouvoir, si j'étais noble, diable emporte si je voudrais gêner d'être toujours brave homme* (MARIVAUX, *La Double Inconstance*, III, 4). — *En voilà un vieux toqué ! Si l'on ne dirait pas qu'il court à un rendez-vous !* (ZOLA, *Au Bonh. des Dames*, V). — *Oh ! si on se met à calculer ce que les autres méritent !* (MONTHERLANT, *La Reine morte*, II, 3.) — *Ce que tu es, du diable si je le saurai jamais* (A. FRANCE, *Le Lys rouge*, p. 302). — *Au diable si l'on m'y rattrape* (Ac.). — *Du diable si je comprends le jeu de Bernereau* (R. BOYLESVE, *Le Dangereux jeune Homme*, p. 36). — *Du diable si elle a laissé paraître qu'elle comprenait* (A. GIDE, *La Porte étroite*, p. 80). — *Du diable si je vous aurais reconnu* (M. ARLAND, *Les Plus beaux de nos jours*, p. 194).

B. — Propositions conditionnelles introduites par une conjonction autre que si.

1040. Dans les propositions conditionnelles introduites par une conjonction autre que si, le verbe se met :

- Anmerkungen:**
1. *Quoique* und *bien que* stehen in der geschriebenen Sprache auch vor einem Participe présent oder einem Adjektiv: Quoiqu'/bien qu'étant encore jeune, il occupe déjà un poste important.
Quoique atteint d'une grave maladie, il reste optimiste.
 2. In der gehobenen geschriebenen Sprache findet man neben *si/tout (+ Adj.) que* auch *pour + (Adj.) que*:
Pour compétent qu'il soit, il exécutera toujours des ordres.
 3. In der geschriebenen Sprache wird statt *si ... que* auch *si* (ohne *que*) mit Inversion verwendet:
Si compétent soit-il, il dépend de son chef.

359 2. Infinitivgruppen und Präpositionalgruppen

Au lieu que ses collègues reconnaissent ses qualités,	ils lui font des difficultés.
Au lieu de reconnaître ses qualités, ses collègues	lui font des difficultés.

Bei gleichem Subjekt ist eine Infinitivgruppe mit *au lieu de* (anstatt) häufiger.

- Anmerkungen:**
1. In der gesprochenen Sprache wird die Einräumung häufig durch *avoir beau faire qc* ausgedrückt:
On **avait beau crier**, on ne nous entendait pas. Wir konnten so laut rufen, wie wir wollten ...
 2. In der geschriebenen Sprache findet man statt eines Konsekutivsatzes mit *quoique/bien que* auch eine Infinitivgruppe mit *pour* (wenn auch):
Pour être doué, Nicolas n'en est pas moins un travailleur acharné.

Präpositionalgruppen sind nur möglich in Verbindung mit *malgré* (trotz) und *en dépit de* (trotz, ungeachtet):

Quoiqu'il soit encore jeune, Malgré son jeune âge En dépit de son jeune âge	Nicolas occupe déjà un poste important dans l'industrie.	<i>En dépit de</i> gehört der gehobenen geschriebenen Sprache an.
--	---	--

Konditionale Beziehungen

360 1. Adverbialsätze (Circonstancielles de condition)

<p><i>Au téléphone:</i> – Demain, nous allons à la campagne. Si vous n'avez pas d'autres projets, vous pouvez nous accompagner. Nous partons/partirons vers 10 heures, même s'il ne fait pas beau. On vous emmènerait dans notre voiture, sauf si/excepté si vous préférez prendre la vôtre. Alors, vous venez avec nous? – Volontiers, c'est-à-dire à condition que/pourvu que nous soyons de retour à 6 heures.</p>	<p>si wenn même si selbst wenn sauf si] excepté si] außer wenn à condition que] unter der Be- pourvu que] dingung, daß (beide + Subj.)] vorausgesetzt, daß</p>
<p><i>Le médecin au malade:</i> Bon. N'oubliez pas de prendre vos comprimés. Que vous les preniez après le repas ou que vous les preniez à jeûn (auf nüchternen Magen), cela n'a pas d'importance. Au cas où la douleur ne se calmerait pas, prévenez-moi. Supposé que] je ne sois pas là, A supposer que] téléphonez à mon confrère Leclair.</p>	<p>que ... ou que ob ... oder (+ Subj.)</p> <p>au cas où (+ Cond.) falls; im Falle, daß supposé que] à supposer que] angenommen, daß (beide + Subj.)]</p> <p>à moins que ... (ne) sofern nicht; (+ Subj.) es sei denn, daß ... ; außer wenn</p>

- Konditionales *si* und konditionale Ausdrücke, die mit *si* gebildet sind, lösen den **Indikativ** aus.
- Nach allen konjunktionalen Ausdrücken, die die Konjunktion *que* enthalten, steht automatisch der **Subjonctif**.
- *Au cas où* löst das Conditionnel aus. – Besonderheiten des *si*-Satzes vgl. 362.

Klein Kleineidam

Anmerkung: Im Sinne eines mit *même si* eingeleiteten Konditionalsatzes stehen auch folgende Konstruktionen:

- Il le jurerait (que) je ne le croirais pas. (Geschrieben und gesprochen)
 Le jurerait-il, je ne le croirais pas. (Gehobene geschriebene Sprache).

2. Infinitivgruppen und Präpositionalgruppen

Je vous accompagnerai		
[à condition que vous trouviez quelqu'un]		... unter der Bedingung, daß Sie ...
[à condition de trouver quelqu'un]	pour s'occuper des enfants.	... unter der Bedingung, daß ich ...
Je ne pourrai pas vous accompagner		
[à moins que vous (ne) trouviez quelqu'un]		... es sei denn, daß Sie ...
[à moins de trouver quelqu'un]	qui s'occupe des enfants.	... es sein denn, daß ich ...

Wenn das Subjekt des Hauptsatzes mit dem des Adverbialsatzes übereinstimmt, kann statt des Konditionalsatzes eine Infinitivgruppe stehen, die mit *à condition de* oder *à moins de* eingeleitet wird.

Präpositionalgruppen sind nur möglich in Verbindung mit *à moins de* und *en cas de*.

- Unterscheide:** 1. Je viendrai [à moins que je (n') aie un empêchement de dernière minute. ... außer wenn
 à moins d'avoir un empêchement de dernière minute.
 à moins d'un empêchement de dernière minute. ... außer bei
2. Au cas où il pleuvrait, Falls es regnet ...
 En cas de pluie, je ne viendrai pas, bien entendu. Bei Regen ...

3. Das konditionale Satzgefüge mit *si*

1. Erfüllbare Bedingung	Tatsächliche oder mögliche Folge
Si vous croyez cela,	vous vous trompez.
Si on conduit prudemment,	on risque moins d'avoir un accident.
S' il fait beau après-demain,	on fera un pique-nique.
Si vous avez envie de nous accompagner,	venez donc avec nous.
Si vous venez,	vous feriez plaisir à ma femme.
Présent	Présent/Futur/Impératif
Imparfait	Conditionnel
Si j' ai terminé mon travail d'ici demain,	[je vous rappellerai.
	[j' aurai gagné 5.000 F.
Si Luc m' aide un peu,	[ça ira plus vite.
	[j' aurai terminé demain soir.
Passé composé	Futur simple
Présent	Futur antérieur
2. Nicht erfüllbare/nicht erfüllte Bedingung	Nur gedachte Folge
Si j' avais la possibilité de refaire des études,	je ferais sciences politiques.
Si j' avais encore vingt ans, comme vous,	j' aurais accepté cette offre sans hésiter.
Si j' avais suivi vos conseils,	je serais maintenant fonctionnaire.
Si j' étais resté en France,	je n'aurais pas eu toutes ces difficultés.
Imparfait	Conditionnel
Plus-que-parfait	Conditionnel passé

- Im **Konditionalsatz mit *si*** steht das Verb im **Indikativ**.
Es kann in allen Tempora stehen, jedoch **nicht im Futur**.
Abweichend vom Deutschen steht im Konditionalsatz mit *si* **kein Conditionnel**.
- Im **Hauptsatz** stehen die entsprechenden Tempora wie im Deutschen.
Bei einer in der Zukunft liegenden Folge steht im Hauptsatz jedoch immer das **Futur** (Futur simple oder Futur antérieur).

Unterscheide: **S'il vient, nous aurons** de la chance. **Wenn/Falls** er kommt, ... (Konditionalsatz)
Mais je ne sais pas s'il viendra. ... **ob** er kommt. (Indirekter Fragesatz)

- Anmerkungen:**
1. Wenn der Konditionalsatz zwei durch *et* nebengeordnete Bedingungen enthält, kann die zweite Bedingung durch *que* eingeleitet werden. Das folgende Verb steht häufig im Subjonctif:
Si tu aimes le poisson et que tu n'as pas d'autres projets, viens dîner avec nous, ce soir.
Si Daniel arrive et que je ne sois pas encore rentrée, demande-lui d'attendre un petit moment.
 2. Ein *si*-Satz braucht nicht unbedingt eine Bedingung auszudrücken:
S'il n'est pas venu, c'est qu'il était malade.
 In diesem häufigen Satztyp bezeichnet der *si*-Satz eine Tatsache, für die im Hauptsatz eine Begründung gegeben wird.
 3. In der literarischen Sprache kann das Plus-que-parfait du subjonctif sowohl für ein Plus-que-parfait im *si*-Satz als auch für ein Conditionnel passé im Hauptsatz eintreten:
S'il eût cherché, il eût trouvé.
 Eine Bedingung kann dabei auch ohne *si*, durch Inversion des Subjekts, ausgedrückt werden:
Se fût-elle trouvée seule avec lui qu'elle n'eût rien su lui dire d'autre (Henri Troyat).
 = **Même si elle s'était trouvée** seule avec lui, elle n'aurait rien su lui dire d'autre.

Modale Beziehungen

363 Vergleichssätze (Circonstancielles de comparaison)

Comme/Ainsi que je te l'avais dit dans ma dernière lettre, je prépare mon examen.	comme	wie
Je travaille toujours comme pompiste	ainsi que	(so) wie
dans la mesure où il me reste des loisirs.	dans la mesure où	soweit, sofern
Au fur et à mesure que l'examen approche, je deviens de plus en plus nerveux.	au fur et à mesure que	in dem Maße, wie
Tels que je connais les examinateurs, les épreuves seront très difficiles.	tel/telle que	so wie
Selon que je serai reçu ou pas à l'examen d'entrée, je pourrai passer une année à l'université de Princeton.	selon que ... ou	je nachdem ob ... oder

Zum Vergleichssatz mit *plus/moins/aussi* etc. ... *que* vgl. 215, 220 + 321.

364 Verschiedene andere Adverbialsätze

Je suis sorti de la salle sans que personne s'en soit aperçu.	sans que (+ Subj.)	ohne daß
Outre que les discours étaient ennuyeux, la salle était trop petite. On étouffait.	outre que	außer daß, abgesehen davon, daß (hinzufügend)
On n'a rien appris de nouveau, sauf que/ notre principal concurrent a fait faillite	sauf que]	außer, daß
excepté que (Konkurs).	excepté que]	mit der Ausnahme, daß

- Die Konjunktionen *outre que*, *sauf que*, *excepté que* stehen unabhängig davon, ob das Subjekt des Hauptsatzes mit dem des Adverbialsatzes übereinstimmt oder nicht.
- *Sans que* steht nur, wenn der Hauptsatz und der Adverbialsatz **unterschiedliche** Subjekte haben. Bei gleichem Subjekt steht eine Infinitivgruppe mit *sans*.

Der Bedingungssatz

Der Sprecher hält die Bedingung für erfüllbar.

Hält der Sprecher eine Bedingung für erfüllbar, dann steht im *si*-Satz das Präsens oder das *passé composé*. Im Hauptsatz steht die vom Sinn geforderte Zeit.

Si vous êtes	à pied,	prenez	l'autobus.
Si vous prenez	le blouson,	je vous fais	un prix.
Si c' est	urgent,	vous pouvez	venir cet après-midi.
Si vous êtes	d'accord,	on va manger	ce soir.
S' il a pris	ce blouson-là,	on lui a sûrement fait	un prix.

Der Sprecher hält die Bedingung nicht für erfüllbar.

Hält der Sprecher eine gegenwärtige oder zukünftige Bedingung nicht für erfüllbar, so steht im *si*-Satz das *imparfait* und im Hauptsatz das *conditionnel I*.

Si j' étais	plus jeune,	j' irais	danser.	Mais:
Si tu voulais	vraiment,	on pourrait	sortir un peu.	Je suis trop vieux.
S' il avait	le temps,	il viendrait	dîner ce soir.	Tu ne veux pas.
Si on avait	de l'argent,	on ferait	de la voile.	Il n'a pas le temps.
Si vous étiez	moins fatigués,	on irait	au cinéma.	On n'a pas d'argent.
S' ils étaient	d'accord,	on pourrait	partir demain.	Vous êtes trop fatigués.
				Ils ne sont pas d'accord.

Beachten Sie: Die subjektive Ansicht des Sprechers entscheidet, ob eine Bedingung erfüllbar oder nicht erfüllbar ist und nicht die objektive Wirklichkeit.

Die Abgrenzung von «quand» und «si»

Kann man „wenn“ durch „immer wenn“ ersetzen, dann entspricht es dem französischen *quand*.

Kann man „wenn“ aber durch „falls“ ersetzen, dann entspricht es dem französischen *si*.

Quand	Annie rentre tard dans la nuit,	son père n'est pas content.	immer wenn
Quand	on arrive trop tard,	il n'y a plus de place.	
Si	vous voulez une bonne place,	il faut y aller très tôt.	falls
Si	j'avais un peu plus de temps,	je ferais du tennis.	

Einige Verwendungsweisen von «si-Sätzen»

Et	Si au moins le préfet était de la région ...!	Wunsch Vorschlag Aufforderung
Et	si on écrivait une lettre au journal ... ?	
Et	si vous veniez un peu plus souvent aux réunions!	
Ah,	Si le maire avait un peu plus d'influence ... si j'avais su que la municipalité était contre nous ...	Bedauern
	Si pour une fois, M. le député, vous preniez position ...! Si au moins tu nous avais informés ...!	Vorwurf